PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 19 décembre 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :
Madame BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale
Madame BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN NICOLAS - Adjoint
Madame DELPECH NADEGE - Adjointe
Madame MOISSON DJAMILA - Conseillère Municipale
Monsieur REMY JEAN-JACQUES - Adjoint
Madame ROUYER MARIE-LAURE - Maire
Monsieur SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal Pouvoir donné à M SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal
Madame CAUCHOIS CELINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme ROUYER MARIE-LAURE - Maire
Monsieur SLIPECKI THIERRY - Conseiller Municipal Pouvoir donné à Mme DELPECH NADEGE - Adjointe

Membres absents :
Monsieur ALLUITTE DAVID - Conseiller Municipal
Monsieur GILLES WILFRIED - Conseiller Municipal
Madame LAVAIRE CHARLINE - Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey
Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15.11.2024
D37_2024 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024)
D38_2024 - Demande de subvention APV - Aménagement de voirie
D39_2024 - Convention de mise à disposition du personnel communal au SPENS
D40_2024 - Mise en place de l'indemnité d'astreinte
D41_2024 - Demande de subvention Fonds vert pour les films solaires
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15.11.2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 15 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

12 voix pour

D37_2024 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2024)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a le droit d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année 2025 dans la limite du quart du budget de l'année précédente. Le Conseil Municipal autorise le paiement de factures en investissement avant le vote du budget.

12 voix pour

D38_2024 - Demande de subvention APV - Aménagement de voirie

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité :

- de remplacer 2 avaloirs situés rue des Clos Fleuris et rue du Champ Marot, par des avaloirs renforcés. Avaloirs installés il y a plus de 50 ans, mis en place avec un ouvrage en béton qui se désagrège. Ils ne remplissent plus leur fonction et nécessitent leur remplacement par des avaloirs renforcés,

- de remplacer l'aménagement du réseau pluvial situé au 2 rue de la Forêt, ouvrage en très mauvais état dont les grilles situées sur la chaussée se retrouvent fréquemment enlevées par le passage des automobilistes, formant ainsi, un trou sur la chaussée.

Le montant estimé de ces acquisitions :

- Changement de 2 avaloirs, rue (devis n°20122402) : 3 976,00 €
- Aménagement réseau pluvial sur voirie (devis n°19122401) 6 266.10 €

Total H.T. : 10242,10 €

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental au titre d'Aisne Partenariat Voirie (APV).

12 voix pour

D39_2024 - Convention de mise à disposition du personnel communal au SPENS

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juin 2024, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au Syndicat de Production d'Eau Potable du Nord de Soissons (SPENS), au 01/01/2025.

Pour rappel, cette adhésion de traduit par la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux Pinon-Brancourt, par le transfert de l'ensemble des actifs et passifs, des résultats de fonctionnement et d'investissement, de la trésorerie, des restes à recouvrer, du personnel et de l'ensemble des archives du syndicat des eaux de PINON-BRANCOURT.
Certains agents des communes de Pinon et Brancourt-en-Laonnois seront mis à disposition au bénéfice du SPENS (astreintes + prime IFSE + Heures supplémentaires).
Pour ce faire, une convention de mise à disposition au bénéfice du SPENS doit être établie.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition du personnel au bénéfice du SPENS à compter du 1er janvier 2025.

12 voix pour

D40_2024 - Mise en place de l'indemnité d'astreinte

Les astreintes dans la fonction publique territoriale sont prévues par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ainsi que par le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences.

Trois arrêtés ministériels fixent les montants de l'indemnité d'astreinte et de permanence ainsi que la rémunération horaire et les conditions de compensation des interventions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus. Il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Les astreintes

Cas de recours à l'astreinte (Service concerné : service eau potable)
- Mise en place de périodes d'astreinte dans les cas suivants : Casse sur réseau d'eau potable, intervention chez un particulier.

Modalités d'organisation
L'astreinte sera organisée comme suit : Du vendredi soir 16h30 au lundi matin 8h00

Emplois concernés : Agent de maîtrise et agent technique

Les astreintes donneront lieu à rémunération.

12 voix pour

D41_2024 - Demande de subvention Fonds vert pour les films solaires

Une demande de subvention au titre du Fonds vert pour la programmation 2025 concernant la pose de films solaires à la salle polyvalente (entrée et grande salle), ainsi que dans la salle de réunion de la mairie (côté cour de l'école maternelle) est proposée.
L'installation de ces films permettrait de réduire considérablement la chaleur et de réduire les éblouissements, en période estivale.
Le montant estimé du coût de cette acquisition s'élève à 6283.20 € TTC.
Le Conseil Municipal décide de solliciter l'accompagnement financier de l'état au titre du fonds vert programmation 2025.

12 voix pour

Questions diverses
Remerciements des Restau du Cœur
Les Restos du Cœur ont présenté leurs remerciements suite à la subvention de 300.00 euros que la municipalité leur a accordé aux termes d'une précédente délibération.

Entretien des chaudières
Il y a lieu d'effectuer l'entretien de la chaudière de l'école maternelle ainsi que de la salle des associations. Le changement d'une pièce est à prévoir (ventilateur) ; un devis a été demandé, le coût serait de 549.00 HT.

Travaux columbarium

Le sous-bassement du columbarium, en béton, a été retiré, afin de déterminer la cause de l'humidité s'infiltrant à l'intérieur.
Une étude est en cours pour la rénovation de celui-ci.

Eclairages de Noël

Cinq nouveaux décors ont été installés pour Noël. Ecologiques et économiques ces décors sont rétroréfléchissants : tous à vos phares pour les admirer !

Arrêt du périscolaire le matin

Par décision de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux, le service du périscolaire du matin a été stoppé au 1er janvier 2025. Les raisons de cet arrêt étant d'une part un manque d'effectif et d'autre part, le fait qu'un animateur ne peut rester seul avec un enfant.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance

Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire

MAIRIE DE BRANCOURT-en-LAONNOIS
02 (Aisne)